

U 2 JUIL. 2008

9484

0731207

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE ARRONDISSEMENT
DUDIT CHEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE.

REQUÊTE AUX FINS DE NOMINATION

GREFFE TRIB.COM.MARS
N00822 LE 27.06.2008

D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE

Monsieur le Président,

La Société dénommée **MELLONE INVESTISSEMENT**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, dont le siège social est à AURIOL (13390) LIEUDIT LA MELLONE, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 495 200 719, représentée par Monsieur Georges NASCIMENTO, son Gérant, ayant pour activité *tant en France qu'à l'étranger, le conseil et la formation en direction d'entreprises, ainsi que l'assistance et l'exécution de toutes prestations, dans le domaine commercial, financier, administratif, informatique, technique, de marketing ou de gestion.*

Ladite société **ayant pour Avocat Maître Gilles DRUGEALT - Cabinet FIDUFRANCE**, 22, rue de Téhéran à PARIS (75008) Toque K 0051,

a l'honneur, conformément aux dispositions des articles L. 225-8 et R. 225-7 du Code de Commerce, de solliciter qu'il vous plaise de nommer un commissaire aux apports chargé d'apprécier la valeur des apports en nature ainsi que les avantages particuliers éventuellement stipulés, **portant sur :**

la pleine propriété de 5.135 titres de la société « JORYF »

société anonyme au capital de 174.800 €,

dont le siège social est à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)

8, rue du Poitou - Z.I. Maison Neuve

identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Evry sous le numéro 422 087 098,

ladite société ayant principalement une activité de holding du Groupe qu'elle anime, spécialisé dans le B.T.P.,

titres que :

Monsieur Georges NASCIMENTO,

né le 19 février 1967 à Vitry Châtillon (Val-de-Marne),


demeurant 44, rue Saint-Antoine - 91770 SAINT-VRAIN

se propose d'apporter pour un montant global de QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (4.467.450 €), soit une valeur de 870 € par action.

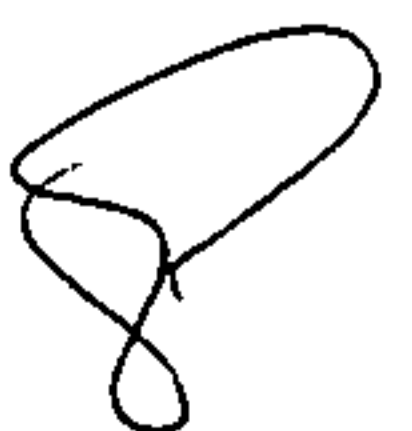
La Société requérante n'a pas été tenue, lors de sa constitution, de désigner un commissaire aux comptes et n'a pas, depuis lors, procédé à la désignation d'un tel commissaire.

Le soussigné vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ses respectueux sentiments.

Fait à Paris, le 23 JUIN 2008.



Gilles Drugeault



ORDONNANCE

NOUS, Jean-Charles VINCENT, Juge délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de MARSEILLE, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU l'article L.223-33 du Code de Commerce et l'article 25 du décret du 23 mars 1967,

DESIGNONS :

Monsieur François BENSA
Commissaire aux Comptes,
Demeurant **5, Boulevard du Maréchal Joffre, 92340 Bourg la Reine**

en qualité de Commissaire aux Apports, ayant pour mission de vérifier, sous sa responsabilité, les apports en nature qui doivent être faits par :

- **Monsieur Georges NASCIMENTO**

à la société à responsabilité limitée :

- **MELLONE INVESTISSEMENT**

et d'en dresser rapport,

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal,

Fait à MARSEILLE, le 1er juillet 2008.

Le Commis Greffier

[Signature]

Le Juge délégué.

[Signature]

Pour EXPEDITION conforme
délivrée le : 01 JUL. 2008

Pour la S.E.L.A.R.L.
P/Un Greffier Associé

